



**Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 DEC. 2022

que la convocation du Conseil a été faite le **05 décembre 2022** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUEVIER – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme **Julia DUBOURG BEGUE** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. **Stéphane VARCOURT** a donné mandat à M. Jean Hugues LESQUELIN. – Mme **Séverine MARA** a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – M. **Raphaël RIVIERE** a donné mandat à Mme Roseline LUCAS.

Absents : M. René VLODY – M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 13 / **Récupération des eaux pluviales du Complexe Sportif**
o Acceptation et validation du plan de financement

Hôtel de Ville

Le Conseil est informé que dans le cadre des projets menés en matière de développement durable, il est proposé l'installation au complexe sportif -niveau du stade Paulo Brabant, de cuves pour récupérer les eaux de pluie. Cette eau servira ensuite pour l'arrosage des stades.

L'alimentation sera assurée par une centrale solaire

L'installation portera sur une capacité de stockage sur site de 90 000 litres.

La superficie susceptible d'être collectée est estimée à 506 m².

Les différents postes concernés par les travaux sont :

Postes de dépenses	Coût prévisionnel (HT)
Etudes	21 706,00 €
Terrassement	45 490,00 €
Cuves de rétention (y/c fourniture et pose)	52 626,44 €
Panneaux solaires et installations électriques	72 352,08 €
Total	192 174,52 €

Aux fins d'assurer le financement de cette opération, une demande de subvention a été adressée à l'Office de l'eau et la CIVIS a été sollicitée dans le cadre de sa compétence gestion des eaux pluviales urbaines. Avec l'intercommunalité, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée.

Par décision en date du 29 Novembre 2022, l'Office de l'Eau nous a marqué un accord de financement à 22 % complété par un soutien financier du Département de 10 %.

La CIVIS établit le calcul de sa participation sur les bases suivantes :

Terrassement et cuves de rétention : 100 %

Prise en charge des études au prorata des montants de travaux

La subvention de l'office de l'eau vient en déduction de la participation de la CIVIS.

En conséquence, le plan de financement correspondant est le suivant :

Coût de l'opération		192 174,52 euros HT
FINANCEMENT		
Office de l'eau (des dépenses éligibles)	22%	42 311,40
Département (des dépenses éligibles)	10%	19 217,45
CIVIS		49 080,90
Commune		81 564,77

Le Conseil Municipal est invité à :

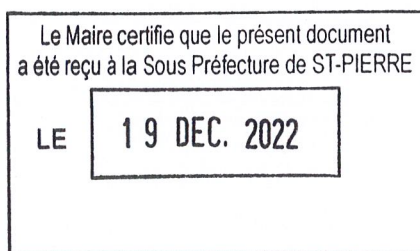
- Accepter la subvention de l'Office de l'eau ;
- Accepter la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CIVIS ;
- Valider le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser le Maire et en son absence le premier adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la subvention de l'Office de l'eau ;
- D'accepter la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CIVIS ;
- De valider le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire et en son absence le premier adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Maire

Eric FERRERE

Publiée le : 19 DEC. 2022